

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 3 juin 2019 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier Jeannot Marquis Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Johanne Thibault

ABSENTS

Josée Marquis
Julien Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance 19h32 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2019-99

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Attestation de la fin des travaux 7^e Rang Ouest;
- 7) Travaux de rénovation dans le centre communautaire, majoritairement utilisé par les groupes sociaux d'aînées de notre municipalité demande subvention PNHA;
- 8) Rapport du maire sur les faits saillants;
- 9) Service de nivelage de chemins municipaux-travaux de voirie;
- 10) Engagement de Monsieur Bernard Miousse élagage des arbres secteur du chemin qui se rend à l'étang égout;
- 11) Entente avec Mme Liette Lebreux pour l'élagage;
- 12) Activité de perfectionnement « Rôle et responsabilités du conseil municipal, du maire et du directeur général (comment prévenir les conflits) 7 juin à 18h à 21h 2 500\$ pour l'ensemble des municipalités participantes (budget disponible 1 000\$);
- 13) Accord de principe-dépôt par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet I du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- 14) Fissures +/- 5 000\$ responsabilité Les Pavages des Monts;
- 15) Fissures 1.25 pieds linéaire 2^e partie responsabilité de la Municipalité;
- 16) Excavation pour le transfert de courant de la génératrice aux deux immeubles;
- 17) Réparation du camion Sterling;
- 18) Projet commun en vue d'acquérir des équipements de récupération de matières résiduelles dans le cadre du programme de récupération hors foyer;
- 19) Désignation d'une étudiante à titre d'adjointe technique en urbanisme-service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie ;

- 20) Demande écrite du Comité de développement de Saint-Adelme équipements et main-d'œuvre de la municipalité;
- 21) 500\$ pour les panneaux de signalisation des entrées des villages pour le groupe 733;
- 22) Période de questions;
- 23) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2019-100

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-101

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-huit mille huit cent vingt-cinq et quatre-vingt-huit (38 825.88\$) et les salaires payés au montant de six mille huit milles cent soixante-dix-huit et trente-cinq cents. (8 178.35\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-deux mille trois cent quatre et treize cents (52 304.13\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2019-102

ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX 7^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme a obligation de s'assurer que le PROJET a été entièrement complété à l'intérieur d'une période de douze (12) mois suivant l'émission de la lettre d'annonce de la contribution financière par le MINISTRE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu confirmant la fin du PROJET réhabilitation du 7^e Rang Ouest PROJET n° :RIRL-2016-351B.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-103

TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LE CENTRE COMMUNAUTAIRE, MAJORITAIREMENT UTILISÉ PAR LES GROUPES SOCIAUX D'AÎNÉS DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les besoins constatés pour des travaux de rénovation dans le centre communautaire, majoritairement utilisé par les groupes sociaux d'aînés de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d'action de la Politique des familles et des aînés de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer le projet par le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

Il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluses dans le Guide du programme qui s'appliquent au projet;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-104

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

M. le conseiller Clément Gauthier prend acte du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-105

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX-TRAVAUX DE VOIRIE-EXERCICE FINANCIER 2019 (13 430\$ BUDGET)

Il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis d'autoriser à faire du nivelage des chemins pour un total de 13 430\$ selon le budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-106

ENGAGEMENT DE MONSIEUR BERNARD MIOUSSE ÉLAGAGE DES ARBRES SECTEUR DU CHEMIN QUI SE REND À L'ÉTANG ÉGOUT

Il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'engager Monsieur Bernard Miousse pour effectuer l'élagage des arbres secteur du chemin d'accès à l'étang égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-107

ENTENTE AVEC MME LIETTE LEBREUX POUR L'ÉLAGAGE

Il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis d'établir une entente d'entretien du chemin une partie du lot 376 (des cantons) du cadastre paroisse de Sainte-Félicité propriété à Madame Liette Lebreux;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-108

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT « RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (COMMENT PRÉVENIR LES CONFLITS) 7 JUIN À 18H À 21H 2 500\$ POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (BUDGET DISPONIBLE 1 000\$);

Il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser l'activité de perfectionnement au maire et directeur général si toutes les municipalités participent à la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-109

ACCORD DE PRINCIPE – DÉPÔT PAR LA MRC DE LA MATANIE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET I DU PROGRAMME *RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)*

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'optimisation de la desserte par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, (SRSI), il est prévu de conserver quatre casernes, soit celles de Baie-des-Sables, Saint-René-de-Matane, Les Méchins et Sainte-Félicité cette dernière devenant la caserne principale pour le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction et de mise aux normes sont requis pour ces casernes et que pour en évaluer les coûts, une firme d'architectes a été mandatée à ces fins;

CONSIDÉRANT les discussions du comité de gestion du SRSI et le besoin de connaître les coûts pour permettre le renouvellement de l'entente intermunicipale dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions du comité de gestion du SRSI et l'orientation de prioriser la construction d'une caserne qui sera localisée à Sainte-Félicité et la mise aux normes du bâtiment ciblé à Les Méchins;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT les délais requis pour la préparation, le dépôt et l'analyse de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes au SRSI doivent donner un accord de principe pour permettre le dépôt d'une demande au RÉCIM par la MRC et l'étude du dossier de financement par le MAMH afin de connaître la possibilité et la hauteur de l'aide financière qui pourrait être accordée;

CONSIDÉRANT QUE le fait de consentir au dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC ne constitue pas un engagement formel de la municipalité à renouveler l'entente pour le SRSI;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le conseil municipal de Saint-Adelme donne son accord pour que la MRC de La Matanie puisse déposer la demande d'aide financière dans le cadre du volet I du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et permettre l'étude du dossier pour la demande de financement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-110

EXCAVATION POUR LE TRANSFERT DE COURANT DE LA GÉNÉRATRICE AUX DEUX IMMEUBLES

Il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier et résolu de faire à l'aide de notre machinerie le creusage de 3 pieds dans la terre pour enfouir le fil électrique, afin de raccorder le transfert de courant de la génératrice aux deux immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-111
RÉPARATION DU CAMION STERLING

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault d'autoriser la réparation du camion Sterling chez le Centre du Camion JL au montant de 3 688.96\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-112
PROJET COMMUN EN VUE D'ACQUÉRIR DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT QUE Comité de Développement a manifesté l'intérêt pour présenter un projet commun en vue d'acquérir des équipements de récupération de matières résiduelles dans le cadre du programme de récupération hors foyer;

CONSIDÉRANT QUE pour soumettre un projet, une municipalité, une MRC ou un regroupement de municipalités doit faire une demande de subvention pour l'achat d'un nombre minimal de 25 équipements;

CONSIDÉRANT QUE après avoir fait le tour des municipalités, on en est à 19 équipements probables;

CONSIDÉRANT QUE s'il est possible de revoir à la hausse le nombre d'îlots de récupération à mettre en place dans les aires publiques, sachant que 70% du coût de chaque équipement est remboursé (jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par équipement);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire une demande conjointe;

QUE le conseiller à l'environnement et aux cours d'eau et chargé des opérations informatiques M. Nixon Sanon soit autorisé à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-113
DEMANDE ÉCRITE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADELME ÉQUIPEMENTS ET MAIN-D'ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement de Saint-Adelme a comme projet futur d'ériger un parc écologique dans la localité;

CONSIDÉRANT QUE comme premier effort, le Comité souhaite peindre sur la patinoire des jeux et parcours, pour ce faire il faudra nettoyer la surface;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement demande s'il serait possible de faire ces travaux avec l'équipement et la main-d'œuvre de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser de prêter l'équipement nécessaire pour faire le nettoyage de l'asphalte, mais on ne peut fournir un employé de la Municipalité pour effectuer les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-114
DÉSIGNATION D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME-SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Saint-Adelme doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a adopté le 3 avril 2019 la résolution 233-04-19 autorisant l'embauche une étudiante pour agir à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M le conseiller Jeannot Marquis et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner Karine Verrette à titre d'adjointe technique en urbanisme pour l'année 2019;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-115

500\$ POUR LES PANNEAUX DE SIGNALISATION DES ENTRÉES DES VILLAGES POUR LE GROUPE 733

Il est proposé par M le conseiller Clément Gauthier d'autoriser de contribuer cinq (500\$) pour le matériel publicitaire touristique pour le 733.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2019-116

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère, Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 juin 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*